

FICHE DE SUIVI PERMUTATIONS 2023

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer par mail au SNUDI FO 91 pour que les délégués vérifient votre barème et suivent votre demande.

SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY
Téléphone →
Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66 / Claire Coasne : 07 83 06 02 86
David Roussel : 07 69 45 57 42 / Maud Le Brun : 06 51 59 56 29
eMail : 91snudifo@gmail.com / Site : snudifo91.fr

A RETENIR :

16/11 à 12h : Ouverture des candidatures sur SIAM (I-prof)
07/12 à 12h : Clôture des candidatures
14/12 : date limite pour renvoi à la DSDEN des accusés de réception et justificatifs
07/03/23 : Résultats des permutaions

NOM **Prénom**

Adresse personnelle :

Tél. perso : Portable : Adresse mail :

Syndiqué(e) au SNUDI FO 91 : OUI NON

1/ Votre position :

en activité : École Commune

en disponibilité en congé parental en détachement en CLM/CLD

2/ Votre échelon : au 31/08/2022 Votre corps : Instit PE PE HC PE CE

3/ Votre ancienneté dans le département :ansmois (au 31/08/2023)

Date d'entrée dans le département :

4/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

REMARQUE : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1^{er} septembre 2021) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département
Des justificatifs seront demandés.

- Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON
- Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI NON
- Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 31/08/2023) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2023) :
- Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : an(s)
- Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON
Depuis combien de temps ? an(s)
- Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

5/ Renouvellement du même 1^{er} vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1^{er} vœu ? an(s)

6/ Exercice en Éducation prioritaire (REP/REP+/ « Zone violence » ou « CLA ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2023), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

en REP + ou Zone violence en REP en alternance REP / REP + ou zone violence

Exercice d'au moins 3 ans (au 31/08/2023) dans une école engagée dans un CLA

7/ Bonification au titre du handicap :

- Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?
 OUI NON
- Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ? OUI NON

ATTENTION : des justificatifs seront demandés par l'administration

8/ Bonification au titre des centres d'intérêts matériels et moraux pour les DOM :

- Faites-vous une demande pour ce motif ? OUI NON

9/ Faites-vous une demande d'affectation sur un poste à profil national (POP) ?

- Faites-vous une demande pour ce motif ? OUI NON

Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

- | | |
|----------|----------|
| 1- | 4- |
| 2- | 5- |
| 3- | 6- |

Vœux liés :

Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ? OUI NON

NOM et Prénom de votre conjoint :

Quel est son département d'exercice ?

Barème de votre conjoint

REMARQUES PARTICULIÈRES

.....

Intitulés	Echelon	Ancienneté (en mois)	Tranches de 5 ans	Rapprochement de conjoints/ garde alternée					Renouv. Vœu n°1	Zone violence et REP+/REP ou CLA	CIMM	RQTH
				Bonification RC ou APC.	Enfant	Années séparation	Congé parental ou disponibilité	Majoration acad. non limitrophe				
Nomb												
Taux		-3 x2	-3 /5 =tranchesx10	150 pts	x50 pts			80 pts	x 5 pts	90/45/27 pts	600 pts	100 ou 800 pts
Total												

RÉSULTATS (PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT) :

Barème retenu	Département obtenu	Non obtenu
Pts		barème du dernier entrant dans le département souhaité :